

Administration, Rédaction, Annonces, 61, rue Lafayette, Paris (9^e)
Téléphones : Rédaction 404-76 — 404-77 — 404-78
Administration 404-67 — 404-74 — 404-75

ABONNEMENTS SEINE ET SEINE-ET-OISE
TROIS MOIS 5 FR.
SIX MOIS 9 FR.
UN AN 16 FR.

Le SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ... 6 cent.
Le PLEIN AIR, Revue de la Mode... 10 cent.

DEPARTEMENTS ABONNEMENTS ÉTRANGER
TROIS MOIS 8 FR.
SIX MOIS 12 FR.
UN AN 20 FR.

LES TROIS SŒURS BRITANNIQUES

La sacrifiée et la favorisée

COMMENT LA VIEILLE ANGLETERRE VIT AVEC L'IRLANDE ET AVEC L'ÉCOSSE.

Les Irlandais tiennent dans leurs mains le gouvernement de l'Angleterre. Ils sont quatre-vingt-trois entre deux groupes dont l'un compte 274 unionistes et l'autre 313 radicaux et députés ouvriers. Quand ils le voudront, ils renverseront donc le ministère. Et si l'on vit grâce à eux, la force qu'ils lui donneront dans le Parlement le discréditera devant le peuple anglais.

Par Irlandais, il ne faut pas entendre tous les députés d'Irlande. Cette île, grande comme le sixième de la France à peu près et dont la population dépasse à peine quatre millions d'habitants (exactement 4 millions 363,351 en 1908) envoie 103 députés au Parlement britannique. Elle possède ainsi presque le sixième de la représentation nationale, bien que sa population ne soit que d'un dixième de celle des trois royaumes (4,538,778). Si, en n'avait regardé qu'un nombre des habitants, l'Irlande n'aurait que 66 députés sur 670 et l'Angleterre proprement dite, avec ses 35,848,780 habitants, en aurait 540, tandis qu'elle n'en a que 460.

Dans les statistiques parlementaires, les 103 députés d'Irlande ne sont pas tous des « Irlandais ». Ne sont, en effet, appelés « Irlandais » que les nationalistes, les partisans de l'autonomie, qu'on nomme en Angleterre le « Home Rule ». Les autres représentants de l'île (ils sont une vingtaine) qui ne réclament pas pour elle un gouvernement indépendant, sont considérés comme « Irlandais ». Selon leur opinion, on les classe soit parmi les unionistes, soit parmi les libéraux.

En fait, ils sont tous « unionistes », car leur programme opposé à celui de leurs collègues « les Irlandais » a pour article premier et essentiel le maintien de « l'Union » de leur pays avec la Grande-Bretagne.

Le parti irlandais, dont l'importance est si grande dans la nouvelle Chambre des Communes n'est pas un parti politique. Il ne se propose pas, comme le font les autres partis, de gouverner le pays, mais de le constituer. Les Irlandais ont de tout autres visées. Ils veulent s'échapper de l'Angleterre. Ils sont une race, une nation en révolte, dans les formes légales, contre les autres éléments ethniques de cette nation. Ils sont des séparatistes. L'Irlande est une patrie malgré elle qui voudrait divorcer et qui, pour prélever un divorce, demande cette séparation de corps à quoi équivalait l'autonomie.

Toutes les améliorations que réclament les Irlandais ne sont envisagées par eux que comme des acheminements vers la fin dernière qu'ils se proposent, qui est de s'emparer, au moins pour commencer, de la tutelle administrative de l'Angleterre. Ils demandent l'abrogation de toutes les lois d'exception faites contre eux ; ils demandent que la police, au lieu d'être un service d'Etat, devienne, chez eux, ce qu'elle est dans tous les autres pays ; et dans toutes les villes d'Angleterre et d'Écosse : un service local relevant des seules autorités locales. Ils demandent que le ministère de l'Instruction publique (*Board of Education*) cesse de s'occuper des écoles irlandaises ; enfin, ils demandent que la grande propriété soit morcelée entre les ayants de l'île (sur ce dernier point, ils ont eu un commencement de satisfaction).

S'ils obtiennent ces réformes, ils demandent, qui sont le « Home Rule » en détail, fussent-elles, le lendemain du jour où la dernière concession leur aurait été faite, la revendication suprême de l'indépendance intérieure, de la reconnaissance du Parlement irlandais siégeant à Dublin.

Rien de moins ne saurait les contenter. Ses exigences irlandaises, dans lesquelles ils sentent une hostilité nationale, qui ne cherche même pas à se déguiser, les Anglais, dans leur grande majorité, les trouvent intolérables.

On ne peut pas trouver mauvais que le peuple anglais soit invinciblement rebelle à l'idée de donner la presque entière disposition de lui-même à un peuple voisin et dont le cœur est gonflé de sentiments si malveillants.

Son intérêt commande à l'Angleterre de tenir l'Irlande serrée, puisqu'il est trop tard, maintenant, pour qu'elle se la rattache par les liens de l'affection et de la confiance.

Mais quelques sympathies que l'on ait pour notre amie de l'Entente cordiale, il est impossible de blâmer l'Irlande dans sa protestation inlassable contre une domination étrangère.

Quelque différente de l'Angleterre par la race, par la langue, par la religion, l'Irlande se fut sans nul doute résignée à l'union si le joug que la conquête avait fait peser sur elle s'était allégé au cours des siècles. Mais ce joug est resté pour le paysan presque aussi lourd au commencement du XX^e siècle qu'au XVII^e. Le grand propriétaire, à qui l'homme du peuple anglais pardonne ses grandes richesses parce qu'il réside dans le pays, parce qu'il y dépense ses revenus, parce qu'on l'y voit, parce qu'il est resté une sorte de patriarche héréditaire dans son district ; ce landlord bienfaisant en Angleterre est malfaisant en Irlande parce qu'il est absent, parce qu'il consomme hors de l'île les rentes qu'il en tire, parce qu'il est représenté auprès des fermiers par de durs intendants.

Dans la coutume irlandaise il existe un usage qui a excité au plus haut point les ressentiments de la population agricole. Toutes les améliorations apportées à une terre (irrigation, construction de bâtiments, etc.), passent à la fin du bail, à l'avoir du propriétaire sans indemnité pour le fermier qui en a fait les frais.

Cet abus a donné lieu à tant de réclama-

tions qu'en 1903 le ministre conservateur de M. Balfour a voulu y mettre fin. Il a fait voter une loi qui stipule que lorsqu'une contestation éclatera entre un propriétaire et un fermier au sujet d'une terre dont celui-ci prétendra avoir augmenté la valeur, l'Etat interviendra pour racheter le fonds contesté. Et ce fonds, il le vendra au cultivateur en lui accordant pour se libérer les plus longs délais. Si une mesure aussi juste avait été prise il y a un siècle, la question agraire serait sans doute résolue en Irlande ; il n'en serait pas parti 4,500,000 émigrants depuis 1850 ; la population n'y aurait pas diminué de cinquante ans de 1,300,000 âmes (plus d'un quart) ; enfin, sans doute, il n'y aurait pas inopinément de question irlandaise.

L'Angleterre n'est donc pas innocente du mal intérieur dont elle souffre. Sa grande faute a été de ne pas traiter l'Irlande en associée mais en sujette. Elle a accablé pendant deux siècles ce pays catholique de toute la haine qu'elle ressentait pour la Papauté romaine. L'Irlande, on peut le dire, est la plus grande victime des guerres de religion.

Combien différente a été la conduite de l'Angleterre envers l'Écosse ! Pendant que l'Irlande perdait un million et demi d'habitants, l'Écosse en gagnait 1,800,000 : elle est riche, elle est une grosse partie prenante dans les revenus de la grande maison de commerce qu'est l'Angleterre. Et pour cela on est plein d'égard.

Bien qu'elle ait 500,000 habitants de plus que l'Irlande elle n'a que 72 députés aux Communes. Mais, ces soixante-douze constituent un vrai petit parlement écossois dans le grand parlement impérial. Car les députés anglais s'abstiennent systématiquement de prendre part aux délibérations des projets touchant au gouvernement local de l'Écosse. On laisse les intéressés décider seuls sur les affaires intérieures de leur pays.

Par contre, ces privilégiés ne se privent pas d'intervenir dans toutes les affaires qui touchent à l'Écosse. Ils se considèrent que les Anglais seraient des intrus, en Écosse, ils se considèrent eux, comme tout à fait chez eux, en Angleterre.

L'Écosse est anglaise ; il se prévaut de cette qualité pour prétendre et arriver à tout ; mais il n'admet pas qu'un Anglais soit Écossois. On peut, quand on est né en Écosse, comme M. Balfour, devenir premier ministre ; mais un natif de Londres ou de Manchester ne pourrait pas être facteur des postes à Edimbourg. A sa demande on lui répondrait que la loi réserve tous les emplois publics d'Écosse aux enfants du pays.

Ce libéralisme qui a porté l'Angleterre à accorder tant de faveurs à l'Écosse, elle ne l'a pas étendu à l'Irlande et par là elle a fourni des excuses à tous les mauvais tours que les Irlandais lui ont joués et lui joueront encore dans l'avenir.

LE NOUVEL AMBASSADEUR D'Italie à Paris

Le nouvel ambassadeur d'Italie à Paris, le marquis de San-Giuliano, a quitté Londres, hier, pour venir prendre possession de son poste, où il remplace le comte Galizia.

Le marquis de San-Giuliano, qui appar-



Le marquis de San-Giuliano, le nouvel ambassadeur d'Italie en France.

tient à une grande famille de Sicile, est une des personnalités politiques les plus éminentes d'Italie. Il a marqué sa place à la Chambre et au Sénat et a été sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, puis ministre des Affaires étrangères en 1906, dans le cabinet formé par M. Fortis.

Ce diplomate averti se double d'un lettré délicat. Le marquis de San-Giuliano a, en effet, publié sur le Dante des études remarquables.

Monomane incendiaire

Le jeune Louis Parent, qui a fait flâner de nombreuses voitures de paille, est fou.

Pendant plus de deux mois, en août, septembre derniers, sur les points les plus opposés de Paris, Evidemment, cet état d'âme a tout moment été approuvé qu'une voiture de paille circulant dans Paris avait flâné sans qu'on pût indiquer les causes de ces brusques incendies. D'autre part, nombre d'édifices élevés sur la voie publique, chalets et vespasiennes, furent considérés par les flammes. Evidemment, un anneau de l'incendie était passé par là. Un soir, près de la gare de Lyon, des passants remarquèrent un jeune homme, presque un gamin, qui, ayant frotté une allumette, se glissait sous la porte charretière d'un magasin de fourrages ; après quoi, d'un pas tranquille et prometteur, il s'éloignait.

On l'appréhenda, un peu rudement d'ailleurs, et il fut envoyé au Dépôt à la disposition de la justice. Ce jeune homme de dix-neuf ans, Louis Parent, dont es parents, des domestiques d'une honnêteté reconnue, habitent boulevard Malesherbes, était-il l'auteur des incendies nombreux qui, pendant plusieurs semaines, avaient tant intrigué Paris ? Louis Parent le nia obstinément mais une perquisition ordonnée par le juge d'instruction, M. Drioux, et des témoignages formels le forcèrent à avouer.

C'est plus fort que moi, a dit avouer l'incendiaire, et si demain j'étais rendu à la liberté, je le sens bien, je mettrais le feu quelque part.

Louis Parent vient donc de bénéficier au point de vue pénal d'une ordonnance de non-lieu, mais il sera enfermé et soigné dans un asile d'aliénés.

UN PUISATIER ENSEVELI à Ivry-sur-Seine

Dans la partie la plus élevée d'Ivry, au n° 80 de la route de Choisy, dans la cour d'une maison nouvelle, on a creusé un puits profond de quatre mètres, afin d'aller chercher l'eau à la source.

Mardi soir, un terrassier, M. Antoine Wetsch, âgé de 66 ans, marié et père de famille, demeurant rue de Paris, au Petit-Ivry, descendit au fond du puits, afin d'enlever les derniers boissages qui retenaient un bloc de béton, afin de faire passer l'eau.

Le terrassier, ensevelissant le malheureux. La commission d'enquête, M. Bénézet, informé de l'accident, réquisitionna des soldats en permanence à Ivry, pour les opérations de sauvetage des inondations. On chercha à dégager l'infortuné ouvrier ; on ne put y parvenir. Il était enseveli sous plus de dix mètres cubes de terre.

Comme il était impossible de sauver le puisatier, le lieutenant-colonel Hennoque, qui commandait le détachement de soldats se trouvant à Ivry, fit interrompre, la nuit, les recherches qui ont été reprises, hier matin, par des soldats du génie de Versailles, sous les ordres d'un capitaine.

Dans l'après-midi, les pompiers de Paris sont venus compléter au sauvetage. Les deux fils du puisatier enseveli joignaient leurs efforts à ceux des soldats.

Dans la soirée, on a dû interrompre jusqu'au petit jour les travaux de sauvetage, en raison des dangers d'éboulement.

PROPOS D'ACTUALITÉ

Laissez travailler les travailleurs !

Une motion que la Chambre se doit de voter sans un instant d'hésitation si elle a, le moins du monde, le sens des nécessités de l'heure présente, c'est celle que vient de déposer M. Féron, et qui est ainsi conçue :

« La Chambre invite le gouvernement à autoriser le travail sans limite d'heures ni de jours, nonobstant les lois, dans les ateliers, usines et chantiers mis en chômage par les inondations, et cela pour un délai de six mois, susceptible de prolongation, à dater du jour de la reprise du travail. »

Il s'agit par là d'adoucir, pour ceux qui ont pâti de l'inondation, les rigueurs de certaines lois sociales qui, conçues, sans doute, dans d'excellentes intentions, ont, le plus souvent, par une application maladroitement tournée à dément de ceux-là mêmes qu'elles prétendent protéger.

La loi sur le repos hebdomadaire est la plus caractéristique de ces lois... Il conviendrait, dans la circonstance, où de ne l'appliquer qu'avec une sage prudence, ou, mieux encore, de ne pas l'appliquer du tout, à tous industriels ou commerçants qui ont subi un chômage forcé du fait de l'inondation.

Nos députés, j'aime à le croire, apprécieront toute l'opportunité d'une telle motion. Ils comprendront que ce n'est vraiment pas le moment d'importuner et de tyranniser des patrons et des travailleurs qui n'ont pas trop de toute leur énergie pour relever leurs usines et regagner le temps et l'argent perdus.

Ce que l'inondation a entraîné de pertes pour l'industrie, ce qu'elle a causé de ruines dans le monde du travail est incalculable. Avouez qu'il serait pénible de voir à présent la loi sévir contre ceux qui, ayant subi ces pertes et ces ruines, tenteraient de les effacer par leur ardeur à la besogne.

D'autre part, si généreux qu'ait été l'élan de charité en faveur des sinistrés, les ressources de la souscription nationale ne suffiront certainement pas à réparer tous les dommages causés par la catastrophe. Il faut laisser à ceux qui en ont souffert le droit absolu de récupérer par le travail ce que leur a fait perdre le chômage forcé.

Après une telle série de jours malheureux, et dans des circonstances aussi pressantes, l'application étroite et tyrannique de la loi sur le repos hebdomadaire et sur la limitation des heures de travail, telle qu'on la pratiquait jusqu'ici, serait plus qu'une maladresse ; ce serait un crime.

Qu'on laisse donc travailler en paix ceux qui ont besoin de travailler...

APRÈS L'INONDATION

Si chaque jour amenait la constatation de nouvelles et lamentables conséquences de l'inondation, on a aussi quotidien-

réparation de ses voies en vue de la reprise du service sur Austerlitz.

Denrées. — Le trafic de lait et des den-

pour faciliter l'embarquement des troupes. En temps normal, elle est scellée et fait l'objet d'une consigne militaire spéciale. Un



Le quai des Grands-Augustins après l'inondation

nement la joie de voir s'offrir de nouveaux dévouements.

Nous avons en déjà, ces jours derniers, l'occasion de dire tout ce que la charité privée a fait en faveur des sinistrés.

Ce magnifique mouvement de solidarité continue et nous recevons tant de propositions généreuses que nous devons renoncer à les énumérer.

Beaucoup d'excellents cours, trouvant insuffisants les secours en argent, offrent de se charger pendant un mois ou deux, d'enfants de sinistrés et de leur donner, en plus du pain et des vêtements, l'atmosphère d'un home familial.

Nous transmettons ces offres touchantes à la Croix-Rouge française, grande organisatrice des secours.

Les collectives qui viennent se mettre au service de l'infortune, ne témoignent pas d'un moindre empressement.

C'est ainsi que l'Association Fraternelle des Employés et Ouvriers des Chemins de fer français est en train d'organiser une souscription nationale en vue de venir en aide à ceux de ses membres qui sont victimes du désastre.

Dans les écoles, les enfants répondent à l'appel de leurs maîtres et apportent leur contribution, obole en argent ou offrande de vêtements.

Il ne faut pas oublier les marques de généreuse sympathie que nous a données et que nous donne encore l'étranger en ces douloureuses circonstances.

Enfin, la souscription de la Presse Parisienne grossit chaque jour ; elle atteint actuellement 2,446,149 fr. 80. Tant de dévouements, tant d'efforts ne seront pas de trop pour atténuer les effets du désastre.

La Seine continue son mouvement rétrograde et malgré le temps affreux d'hiver, les prévisions des ingénieurs restent optimistes ; elle est encore à des cotes supérieures aux grandes crues de 1872 et 1876, mais la baisse s'accroît et l'on découvre à présent les ravages causés par l'invasion de l'eau.

LES MOYENS DE TRANSPORT

SUR L'ORLÈANS

La situation, hier, était la suivante : Les gares comprises entre Juvisy et Paris étaient toujours fermées au trafic.

En ce qui concerne Paris, les services de voyageurs et de grande vitesse étaient



Le gymnase de la rue Saint-Lambert transformé en maison hospitalière pour les inondés du XV^e arrondissement

néanmoins assurés de la manière suivante :

Voyageurs. — Service concentré au départ et à l'arrivée à la gare de Paris-Denfert, que des trains spéciaux dirigés par Massy-Palaiseau et Juvisy mettent en communication avec toutes les directions du réseau.

La Compagnie va pouvoir commencer la

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

À la gare de Paris-Austerlitz, la Blèvre, qui passe sous les voies principales et qui depuis longtemps a crevé sa voûte, continué, par la force de la sous-pression, à

scaphandrier est descendu à son niveau et a pu en opérer l'ouverture par laquelle, maintenant, la vaste piscine qu'est la gare d'Orsay se déverse dans la rivière, dont le niveau est plus bas que le sien.

trains de Paris à Troyes qui avaient été bloqués par Gros, Colonnaire, Sézanne et Romilly reprenant leur itinéraire normal. Cette ligne est toujours coupée au pont d'Arsonval et les trains rapides de ou pour Belfort continuent à passer par la ligne d'Arvicourt, Vitry-le-François et Chaumont.

Un pont provisoire vient d'être posé sur la rivière pour remplacer le pont métallique qui avait été enlevé par les eaux entrées dans les gares de Troyes-Preize et de Pont-Saint-Marie, sur la ligne de Troyes à Châlons-sur-Marne et, à partir d'aujourd'hui, à une heure de l'après-midi, la circulation des trains sera rétablie sur cette ligne au moyen d'un service à voie unique, avec pontage pour le passage des convois au pont.

La ligne de Troyes à Brienne-le-Château, qui avait été coupée près de Thénacelles, est complètement réparée et depuis hier soir, le service des trains est rétabli normalement sur cette ligne.

LA SOCIÉTÉ ANONYME DES PAPETERIES

La Société anonyme des Papeteries pour les victimes des inondations, dont : 2.000 francs pour secours immédiats, au maire de Corbeil ; 2.000 francs à la mairie de Corbeil ; 500 francs à l'hôpital de Corbeil ; 500 francs au bureau de bienfaisance de Corbeil.

La Société de secours aux sinistrés de Paris a fait une collecte pour les sinistrés de Corbeil, dans le but de leur faire passer un bon moment de détente.

Le nom de Grenelle est également les XV^e et XVI^e arrondissements, à pied sec, à condition de passer par la rue de Sully.

Un affaissement du sol s'est produit à l'angle de la rue Traversière et de l'avenue Ledru-Rollin, et un autre en face de la rue Séguier.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

souffert de l'inondation seront désinfectés par le service de la voie publique, par ordre du préfet de la Seine.

Les soldats du génie ont été chargés, hier matin, à 8 heures, de dégager les tas d'épaves accumulés aux ponts d'Arcole et de Sully.

Un des principaux inconvénients de l'inondation avait été de couper les lignes d'omnibus en interceptant plusieurs ponts.

Le pont des Saints-Pères, notamment, où la circulation est si active, est de nouveau accessible, et la ligne Clichy-Orléans recommence à fonctionner intégralement.

Boulevard de Grenelle, on est en train de monter une passerelle qui fera communiquer les quartiers de Grenelle et de Passy, par le pont du Métropolitain.

Le pont de Grenelle relie également les XV^e et XVI^e arrondissements, à pied sec, à condition de passer par la rue de Sully et Ginoux.

Un affaissement du sol s'est produit à l'angle de la rue Traversière et de l'avenue Ledru-Rollin, et un autre en face de la rue Séguier.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

une somme de 10.000 francs par mes. de l'inondation.

La Société anonyme des Papeteries pour les victimes des inondations, dont : 2.000 francs pour secours immédiats, au maire de Corbeil ; 2.000 francs à la mairie de Corbeil ; 500 francs à l'hôpital de Corbeil ; 500 francs au bureau de bienfaisance de Corbeil.

La Société de secours aux sinistrés de Paris a fait une collecte pour les sinistrés de Corbeil, dans le but de leur faire passer un bon moment de détente.

Le nom de Grenelle est également les XV^e et XVI^e arrondissements, à pied sec, à condition de passer par la rue de Sully.

Un affaissement du sol s'est produit à l'angle de la rue Traversière et de l'avenue Ledru-Rollin, et un autre en face de la rue Séguier.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

Le ministre de la Guerre a fait payer un secours de cinq cents francs à la veuve du capitaine Tripiet, mort victime de la guerre.

CONTES DU "PETIT JOURNAL"

LA REVISION

Le manan Lévéque, veuve, à cinquante-cinq ans, d'un menuisier de Morigny, occupait un petit bien à la sortie du bourg, sur la route qui va du Havre à Dieppe.

Elle vivait là de très modestes rentes, avec un dernier garçon, Georges, pour tout le monde. C'est dans ces heures saines, le Benjamin devant passer un conseil de révision, comme les jeunes gens de sa classe. Et c'était là, de l'avant de chacun, une cause de tourment pour Mme Lévéque.

Quand le temps était doux, le père Tubert, fermier au hameau des Billeudes, s'arrêtait volontiers, depuis quelques temps, à passer par-dessus la haie avec la maîtresse révision.

— Quand j'étais jeune garçon, disait-il ce jour-là, d'un air entendu, on tâche moyen de le garder avec soi, voilà mon opinion.

— C'est facile à dire, monsieur Tubert, mais comment ?

— En le faisant réformer, par exemple ! Il faut simplement connaître quel est son état, pas un peu long. Est-ce que vous croyez que ces messieurs de la haute n'ont pas des connivences avec le gros major ? Allons donc ! Un petit mot bien envoyé par quelqu'un de nos conseillers généraux, par exemple, et ça va tout seul. Le fiston se place sous la main. On lui demande s'il n'a pas quelque chose à réclamer. Il dit qu'il n'a pas le poids et ça doit être vrai pour Georges, mince comme on le voit. C'est très important, le poids... Il tousse un peu, il crachote en faisant des yeux blancs.

— Et s'il y a réformé ? Le major ne demande pas si le candidat est un honnête homme, ne s'occupe pas de sa vie, de sa famille, de ses enfants, de ses parents, pas vrai ?

— Mme Lévéque ne répondit rien. Elle demeurait triste.

— C'est que son Georges, maigriot, pâlot, un peu froût de poitrine, lui avait donné tant d'inquiétudes ! Il avait fait cinq ou six maladies. Varicelle, rougeole, scarlatine, oreillons, fièvre muqueuse, bronchite, tout, il avait eu tout. C'était miracle qu'il fût encore là, et plus d'un voisin avait prédit, sous le couvert de la charité, que le fils Lévéque ne passerait pas le pont.

— Trois duds, avec des yeux bleus et des cheveux blonds frisés. Georges gardait encore de l'enfance un allure timide qui avait ses charmes, car Marie, la fille de M. Tubert, s'était amourachée de lui, depuis des mois déjà, ce qui causait de gros soucis au fermier.

Il s'en était expliqué plus d'une fois avec sa femme. Était-ce à la fille d'un homme aisé comme Anthime Tubert qu'il appartenait de chercher à se faire un petit menuisier ? Le beau parti vraiment !

— Il eût été capable sans trop récriminer un clerc de notaire, le frère du percepteur, le greffier du juge de paix, encore que son goût personnel l'eût plutôt porté à souhaiter pour Marie un homme de la culture, qui se fût occupé de son avenir, qui eût travaillé sur la ferme, à côté de lui, quelques années encore. Mais ce n'était pas ça.

— Marie, petite personne brune, aux traits réguliers, aux yeux perçants, à la bouche volontaire, avait fait de riposter, quand son père ressuscitait d'aussi pauvres arguments, que Georges n'était pas un pauvre menuisier, que Georges n'était pas un pauvre menuisier, que Georges n'était pas un pauvre menuisier.

— Mais Georges n'apparaît pas. C'est que le Seigneur pour faire naïvement un menuisier ; que s'il appartenait cet état chez le successeur de M. Lévéque, ça ne l'engageait pas pour la vie à pousser la varicelle, la rougeole, la scarlatine, les oreillons, tout ça, n'est-ce pas ?

— Mais la brunette était pressée ; elle ne s'en était pas donné le temps. Elle avait dit à sa femme : « Ne t'inquiète pas, s'obstiner contre sa volonté, le reste, les Tubert admettent leur fille, et ils venaient de lui accorder un consentement de principe lorsque parut la décision préfectorale qui fixait la révision au 28 février de cette année-là.

— On était à la veille des Rois. Mme Lévéque et Georges soupèrent à la ferme des Billeudes. Comme par hasard, le conscrit eut la fièvre, et ce ne fut pas, bien entendu, Mme Tubert qu'il choisit pour sa reine.

— On agita la question des noces. Marie demandait que la cérémonie fût célébrée le plus tôt possible. Le père était de l'avis contraire. Au cas où Georges Lévéque se serait déclaré bon pour le service, il s'en irait deux ans, au mois d'octobre, à Bernay ou à Evreux. Mieux vaudrait attendre sa libération.

— Mais la brunette était pressée ; elle ne s'en était pas donné le temps. Elle avait dit à sa femme : « Ne t'inquiète pas, s'obstiner contre sa volonté, le reste, les Tubert admettent leur fille, et ils venaient de lui accorder un consentement de principe lorsque parut la décision préfectorale qui fixait la révision au 28 février de cette année-là.

— On était à la veille des Rois. Mme Lévéque et Georges soupèrent à la ferme des Billeudes. Comme par hasard, le conscrit eut la fièvre, et ce ne fut pas, bien entendu, Mme Tubert qu'il choisit pour sa reine.

— On agita la question des noces. Marie demandait que la cérémonie fût célébrée le plus tôt possible. Le père était de l'avis contraire. Au cas où Georges Lévéque se serait déclaré bon pour le service, il s'en irait deux ans, au mois d'octobre, à Bernay ou à Evreux. Mieux vaudrait attendre sa libération.

— Mais la brunette était pressée ; elle ne s'en était pas donné le temps. Elle avait dit à sa femme : « Ne t'inquiète pas, s'obstiner contre sa volonté, le reste, les Tubert admettent leur fille, et ils venaient de lui accorder un consentement de principe lorsque parut la décision préfectorale qui fixait la révision au 28 février de cette année-là.

— On était à la veille des Rois. Mme Lévéque et Georges soupèrent à la ferme des Billeudes. Comme par hasard, le conscrit eut la fièvre, et ce ne fut pas, bien entendu, Mme Tubert qu'il choisit pour sa reine.

— On agita la question des noces. Marie demandait que la cérémonie fût célébrée le plus tôt possible. Le père était de l'avis contraire. Au cas où Georges Lévéque se serait déclaré bon pour le service, il s'en irait deux ans, au mois d'octobre, à Bernay ou à Evreux. Mieux vaudrait attendre sa libération.

— Mais la brunette était pressée ; elle ne s'en était pas donné le temps. Elle avait dit à sa femme : « Ne t'inquiète pas, s'obstiner contre sa volonté, le reste, les Tubert admettent leur fille, et ils venaient de lui accorder un consentement de principe lorsque parut la décision préfectorale qui fixait la révision au 28 février de cette année-là.

— On était à la veille des Rois. Mme Lévéque et Georges soupèrent à la ferme des Billeudes. Comme par hasard, le conscrit eut la fièvre, et ce ne fut pas, bien entendu, Mme Tubert qu'il choisit pour sa reine.

— On agita la question des noces. Marie demandait que la cérémonie fût célébrée le plus tôt possible. Le père était de l'avis contraire. Au cas où Georges Lévéque se serait déclaré bon pour le service, il s'en irait deux ans, au mois d'octobre, à Bernay ou à Evreux. Mieux vaudrait attendre sa libération.

— Mais la brunette était pressée ; elle ne s'en était pas donné le temps. Elle avait dit à sa femme : « Ne t'inquiète pas, s'obstiner contre sa volonté, le reste, les Tubert admettent leur fille, et ils venaient de lui accorder un consentement de principe lorsque parut la décision préfectorale qui fixait la révision au 28 février de cette année-là.

— On était à la veille des Rois. Mme Lévéque et Georges soupèrent à la ferme des Billeudes. Comme par hasard, le conscrit eut la fièvre, et ce ne fut pas, bien entendu, Mme Tubert qu'il choisit pour sa reine.

— On agita la question des noces. Marie demandait que la cérémonie fût célébrée le plus tôt possible. Le père était de l'avis contraire. Au cas où Georges Lévéque se serait déclaré bon pour le service, il s'en irait deux ans, au mois d'octobre, à Bernay ou à Evreux. Mieux vaudrait attendre sa libération.

— Mais la brunette était pressée ; elle ne s'en était pas donné le temps. Elle avait dit à sa femme : « Ne t'inquiète pas, s'obstiner contre sa volonté, le reste, les Tubert admettent leur fille, et ils venaient de lui accorder un consentement de principe lorsque parut la décision préfectorale qui fixait la révision au 28 février de cette année-là.

— On était à la veille des Rois. Mme Lévéque et Georges soupèrent à la ferme des Billeudes. Comme par hasard, le conscrit eut la fièvre, et ce ne fut pas, bien entendu, Mme Tubert qu'il choisit pour sa reine.

— On agita la question des noces. Marie demandait que la cérémonie fût célébrée le plus tôt possible. Le père était de l'avis contraire. Au cas où Georges Lévéque se serait déclaré bon pour le service, il s'en irait deux ans, au mois d'octobre, à Bernay ou à Evreux. Mieux vaudrait attendre sa libération.

— Mais la brunette était pressée ; elle ne s'en était pas donné le temps. Elle avait dit à sa femme : « Ne t'inquiète pas, s'obstiner contre sa volonté, le reste, les Tubert admettent leur fille, et ils venaient de lui accorder un consentement de principe lorsque parut la décision préfectorale qui fixait la révision au 28 février de cette année-là.

— On était à la veille des Rois. Mme Lévéque et Georges soupèrent à la ferme des Billeudes. Comme par hasard, le conscrit eut la fièvre, et ce ne fut pas, bien entendu, Mme Tubert qu'il choisit pour sa reine.

— On agita la question des noces. Marie demandait que la cérémonie fût célébrée le plus tôt possible. Le père était de l'avis contraire. Au cas où Georges Lévéque se serait déclaré bon pour le service, il s'en irait deux ans, au mois d'octobre, à Bernay ou à Evreux. Mieux vaudrait attendre sa libération.

— Mais la brunette était pressée ; elle ne s'en était pas donné le temps. Elle avait dit à sa femme : « Ne t'inquiète pas, s'obstiner contre sa volonté, le reste, les Tubert admettent leur fille, et ils venaient de lui accorder un consentement de principe lorsque parut la décision préfectorale qui fixait la révision au 28 février de cette année-là.

— On était à la veille des Rois. Mme Lévéque et Georges soupèrent à la ferme des Billeudes. Comme par hasard, le conscrit eut la fièvre, et ce ne fut pas, bien entendu, Mme Tubert qu'il choisit pour sa reine.

ainsi que Tubert, qui tenait par la taille sa fille aînée.

— Comment ! s'écria le fermier, comment madame Lévéque ! Qu'est-ce que vous dites-là ? Vous êtes pointée de savoir qu'il est pris ? Bien sûr, par exemple !

— Je dis, reprit l'admirable femme en serrant le benjamin sur sa poitrine, que s'ils n'avaient pas pris mon Georges, je serais morte de chagrin. Après toutes les misères qu'il a connues, croyez-vous que je ne me sois pas demandé bien des fois s'il aurait la force de vivre ? Eh ! bien, il est fixé à présent ! Bon pour le service, c'est un brevet, ça ! Je n'osais pas l'espérer. Ils me l'ont fourni, monsieur Tubert, malgré toutes vos démarches ; c'est donc que mon petit est reconnu solide deux fois par une. Embrasse-moi, mon Georges !

— Elle courrait de gros baisers le visage de son fils.

— Alors, apercevant Maria qui pleurait toutes ses larmes, elle eut un autre cri de mère :

— Sans doute on va nous le prendre pour deux ans. Maria ! Mais comme ça vous êtes certaine aussi qu'il n'est pas pris ?

— Et se tournant vers la fermière interdite :

— Faisons les noces dans un instant, monsieur Tubert ! Il faut que vous en passiez par là pour le bonheur de votre fille. Vous retourneriez voir le préfet. Il paraît au colonel qui donnera ses renseignements au soldat pour venir voir sa femme. Et chacun sera content.

— Maria, redevenue joyeuse, s'était jetée au cou de son père qui déjà ne résistait plus. Il se mit à pleurer aussi, pour faire comme les autres.

Pierre Giffard

DERNIERS NOUVELLES

Services télégraphique et téléphonique spéciaux du Petit Journal

JEUDI 3 FÉVRIER 1910 — 4 HEURES DU MATIN

Après l'Inondation

UNE MAISON EN PÉRIL

rué de Bièvre

Vers neuf heures et demie, hier soir, M. Defant, commissaire de police du quartier Saint-Victor, se présentait 32, rue de Bièvre, et, avec un gardien de la paix, procédait, sur-le-champ, à l'expulsion des vingt familles occupant l'immeuble composé de trois corps de bâtiment.

Quelques-uns des locataires étaient venus se plaindre au commissaire de police que des craquements inquiétants s'étaient fait entendre et que des lézardes apparaissaient sur les murs de la maison.

L'architecte voyer qu'on fit appeler constata le péril et fut d'avis que l'évacuation s'imposait.

L'opération dura peu de temps, chacun fit rapidement son « baluchon » et partit, après avoir reçu un secours du commissaire de police pour trouver un abri provisoire.

Parmi les locataires expulsés se trouvait la famille Prinet, composée du père, de la mère et de deux enfants.

L'année, une jeune fille de dix-huit ans, est infirme ; on dut la descendre sur une chaise. Une autre locataire, Mme Louise, qui habitait la maison depuis cinquante ans, put être descendue à l'aide d'une échelle.

La maison, qui a été très endommagée par les inondations, devait être vendue par adjudication volontaire le 17 avril prochain sur une mise à prix de 60.000 francs.

PAS DE CONFETTI

NI DE SERPENTINS LE MARDI-GRAS !

Le préfet de police, après avoir consulté les services compétents, a décidé qu'à l'occasion des fêtes du Mardi-Gras le jet de confetti et de serpentins ne sera pas autorisé cette année.

On estime que ces rondelles de papier pourraient obstruer les bouches d'égouts. D'autre part, il faut éviter de jeter de la poussière sur les voies publiques dont un certain nombre ont été recouvertes d'eau.

Chez les marchands de confetti Nous avons vu, hier, plusieurs marchands de confetti en gros et au détail.

Pour nous autres fabricants, nous dit M. Plazanet, nous ne subissons aucune perte. Mais cette décision portera un préjudice considérable à ces petits marchands qui se sont approvisionnés.

Cette clientèle est plus intéressante qu'on ne semble le penser en haut lieu. Il se trouve partout, elle représente une quantité souffrir des inondations. Leur intention de vendre leur marchandise le Mardi-Gras prochain, c'est-à-dire le 15 février, est évidente.

Restime que l'on a tort de demander l'interdiction des confetti pour mardi prochain, étant donné qu'à ce moment la Seine aura considérablement baissé et que les égouts seront dégagés. Le confetti, d'ailleurs, se dilue rapidement dans l'eau ; la quantité qu'on aurait pu vendre n'aurait du reste pas été très grande, puisque cette année on n'avait fabriqué que cinq cent mille kilos.

Sur cette quantité, et s'il est fait beau, on aurait employé deux cent mille kilos environ le Mardi-Gras. C'est une très minime quantité relativement à la quantité jetée il y a encore une dizaine d'années, alors que Paris comptait une vingtaine de fabricants.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus que trois et Paris n'est plus un grand client.

Chez les petits détaillants c'est la consternation et l'on proteste énergiquement.

Pour nous, nous dit l'un d'eux, père de cinq enfants et ouvrier façonneur, en temps ordinaire, le Mardi-Gras et la Mi-Carême nous permettent, s'il fait beau, de vendre des confetti au détail, de mettre un peu d'argent de côté. Puisqu'on nous interdit de vendre cette année, c'est désastreux pour nous.

Nous sommes environ deux mille vendeurs qui profitons, d'habitude, de cette aubaine. Pour la plupart nous sommes tous chargés de famille, c'est nos enfants qui en pâtissent.

C'est, ce voit, ces pauvres gens sont désolés. Peut-être auront-ils plus de chance à la Mi-Carême ?

ÇA ET LA

A L'HOTEL DE VILLE

Les élus de Paris, sénateurs, députés, conseillers municipaux et conseillers généraux, se sont réunis hier, à l'hôtel de Ville, pour envisager les mesures à prendre dans la situation actuelle de certains quartiers de Paris et de certaines communes de la banlieue.

Ils sont tombés d'accord pour reconnaître qu'il n'y avait plus qu'à s'occuper de combattre les misères dues au sinistre et ils ont décidé de nommer une commission composée de 25 membres, cinq par assemblée, plus cinq membres de droit : MM. Ernest Caron, président du conseil municipal ; Gay, syndic ; Grébaud, président de la 2^e commission ; Navarre, président de la 5^e commission, et Dausset, rapporteur général du budget.

Les membres élus sont : pour le Sénat, MM. Strange, Lefèvre, Poirrier, Ranson et Barbier ; pour la Chambre, MM. Denys Cochin, Charles Benoist, Wilby, Meslier et Coutant ; pour le Conseil général, MM. Chéron, Dussault, Laurent-Cely, Marquet et Vigny ; pour le Conseil municipal, MM. Biry, Colly, Pierre Moral, Menard et Evain.

Cette commission a été chargée de contrôler la répartition des secours.

M. Henaff a fait adopter le principe de la création d'une carte qui serait distribuée à chaque sinistré par le maire de sa commune ou de son quartier et sur cette carte seraient inscrits tous les secours distribués. Cela permettrait de connaître les secours reçus et éviterait tout trafic ou abus de la part des marchands professionnels, qui profitent de toutes les circonstances.

La commission se réunira aujourd'hui jeudi.

AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le président du Conseil a reçu, hier soir, M. Jules Doucet, député et maire d'Ivry, accompagné de M. Chéron, conseiller général, et de deux conseillers municipaux.

M. Doucet venait entretenir le président du Conseil de la situation douloureuse de sa circonscription. En effet, il se trouve en présence d'une centaine d'usines dont le matériel et les machines-outils sont com-

plètement ruinés, ce qui laisse la perspective d'un très long chômage.

Le président du Conseil a reçu ensuite le préfet de police et le préfet de la Seine avec lesquels il s'est entretenu des moyens à employer pour l'enlèvement des immondices jusqu'au jour où les usines chargées d'ordinaire de les traiter pourront fonctionner.

POUR L'UTILISATION DES POMPES

Les architectes voyers des arrondissements sinistrés sont à la disposition du public en vue de tous renseignements et autorisations pour l'utilisation des pompes tous les jours de 5 à 6 h. du soir :

- Pour les 1^{er} et 8^e arrondissements, à la mairie du 8^e ;
- Pour le 2^e, à la mairie du 3^e ;
- Pour le 5^e, à la mairie du 5^e ;
- Pour le 6^e, à la mairie du 6^e ;
- Pour le 7^e, à la mairie du 7^e ;
- Pour le 12^e, à la mairie du 12^e ;
- Pour le 13^e, à la mairie du 13^e ;
- Pour le 15^e, à la mairie du 15^e ;
- Pour le 16^e, à la mairie du 16^e ;

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Tous les bureaux de poste de Paris sont ouverts aujourd'hui, sauf ceux de la rue de Bourgogne (Chambre des députés) et de l'avenue Ledru-Rollin.

À la mairie de Charenton-le-Pont, un bureau provisoire est installé pour assurer la distribution aux gîtelets des correspondances destinées aux habitants d'Alfortville.

La situation du service télégraphique avec la province s'est améliorée. On communique par télégraphe, depuis hier matin, avec Arcueil-Cachan, Créteil, Pré-Saint-Gervais, Compiègne, Issy-les-Moulineaux, Châtouilly, Puteaux, Argenteuil. Avec la banlieue : Créteil, La Varenne-Saint-Hilaire.

Un des deux tubes pneumatiques de la Bourse a été envahi par l'eau.

Le service est assuré au moyen d'automobiles qui font la navette entre la Bourse, le poste central et les Charre-Elysses. Les cartes pneumatiques continuent à être acceptées, le service n'étant pas interrompu par ce fait.

Le service téléphonique est rétabli entre Paris et les villes suivantes : Moulins, Lette, Lyon, Tours, Bourdeaux, Vichy, Alby, Ville, Châteauroux, Poitiers, Angoulême. Avec la banlieue : Créteil, La Varenne-Saint-Hilaire.

L'ASSISTANCE AUX ANIMAUX L'Assistance aux Animaux informe qu'elle a recueilli un grand nombre d'animaux dans les localités inondées.

Elle prie les propriétaires qui en ont encore, de venir les reconnaître, soit au siège de la Société, 36, rue Vaneau, soit au domicile de l'un de ses membres.

DANS LA SEINE

LA BANLIEUE SUD

À Alfortville et à Maisons-Alfort, l'eau baigne rapidement. Les sinistrés attendent avec impatience le moment où ils pourront rentrer chez eux.

Les sinistrés d'Alfort sont invités à assister à une réunion qui aura lieu demain vendredi, à trois heures, 1, quai de Marne, à Alfort. Il s'agit des « mesures à prendre pour la répartition des secours ».

À Ivry, à part le côté le plus bas des rues Voltaire, du Liégar, Raspail et Denis-Papin, tout le quartier du centre est à sec. Les pontonniers ont jeté leurs canots et les ont transportés de l'autre côté du chemin de fer d'Orléans, où les infortunés habitants d'Ivry-Port sont toujours inondés.

Une maison habitée par un nourrisseur de la place Parmentier, que MM. Pilleaud, maire-adjoint, et Buhour, architecte communal, avaient eu beaucoup de peine à faire évacuer, se sera le vent et le jour.

À Vitry, les marins ont transporté leurs canots dans le quartier du Port, où ils assurent le service de ravitaillement. Il y a bien encore de l'eau dans la partie basse de l'avenue du Chemin-de-Fer, mais le passage s'effectue par des prolongs d'artillerie.

Cette commune a été particulièrement éprouvée. 800 hectares ont été couverts par l'inondation. Dans toute la plaine, entre la Gare-aux-Houits et le pont Mazagran, le spectacle est lamentable. Les maisons, les usines, par de petits îlots, au prix de privations, sont maintenant couchés dans l'eau, leur mobilier brisé. Nous avons vu un de ces propriétaires « cherchant à sauver quelques meubles, morceau par morceau, et notamment la glace d'une armoire ».

« Je me croyais enfin heureux, nous dit-il, avec mon petit traitement n'ayant plus de loyer à payer, nous pouvions, ma femme, mon enfant et moi, vivre tranquillement. Quel désastre ! Nous n'avons plus rien. Il va falloir de nouveaux secours et de nouveaux moyens de trouver du travail supplémentaire. C'est épouvantable ! »

Sur les 300 sinistrés de Vitry que le maire de Villejuif, M. Destaret, avait demandé à loger, une cinquantaine avaient été hospitalisés à l'asile de Villejuif. Par ordre de la préfecture de la Seine, ces cinquante sinistrés seront dirigés, ce matin, sur les bâtiments scolaires de Vitry.

À Choisy-le-Roi, tout le quartier du centre est à sec. La ligne du chemin de fer d'Orléans est dégagée, mais il y a encore dans le gare plus de 50 centimètres d'eau.

Dans le quartier des Gondoles, l'eau se retire rapidement. Les rues Pasteur, des Gondoles, Chevreuil, Mirabeau et l'avenue Henri-Corvol sont accessibles aux piétons dans la partie la plus élevée.

Le maire, M. Rouilly, a pris un arrêté invitant les locataires ou propriétaires à faire inspecter leurs maisons par un entrepreneur de maçonnerie ou un architecte avant de s'y réinstaller.

De son côté, le général Hermand, commandant la 19^e brigade d'artillerie, a visité, avec le commissaire de police, M. Gourdel, les services de secours organisés par la troupe.

La brasserie de l'Espérance à Ivry-Port (Seine), dont la Seine a, dans son débordement, entraîné les fûts, marqués « Espérance » et « Rose Blanche » des louches et des caves, qui se trouvaient dans ses magasins à Ivry, sera reconstruite aux personnes qui, en exécution de l'ordonnance de police du 26 janvier 1910, feront la déclaration prévue par cette ordonnance, de bien vouloir l'aviser de l'endroit où elles

auront vu, recueilli ou déposé les fûts lui appartenant. Prière d'adresser les lettres soit à Ivry-Port, soit 73, boulevard du Montparnasse, Paris.

DANS LA BANLIEUE NORD

Dans la banlieue Nord, la situation s'est un peu améliorée au cours de la journée d'hier, mais la dérive est toujours très lente.

Partout le gaz d'éclairage a été rendu aux voies publiques grâce à l'apport des usines qui alimentent Paris. Les particuliers en sont encore privés.

À Saint-Denis, plusieurs usines ont accordé la demi-paie à tous leurs ouvriers jusqu'à la reprise des travaux.

DANS LA BANLIEUE OUEST

An cours d'une visite qu'il a faite dans la banlieue ouest le préfet de la Seine a donné 1.500 francs pour les sinistrés de Puteaux et 2.000 francs pour les sinistrés de Suresnes. Il a félicité M. Diérech, maire de Suresnes, pour le dévouement dont il a fait preuve, ainsi que M. Hourgeat, commissaire de police de Puteaux, qui, plusieurs fois, au péril de sa vie, a porté secours aux sinistrés.

À Puteaux on signale de nouveaux effondrements, et aussi plusieurs actes de pillage commis à la faveur de l'obscurité.

C'est ainsi qu'une sentinelle du génie, qui avait reçu la mission de tirer sur tout pillard, aperçut, la nuit dernière, une forme humaine qui se glissait sur le toit d'une maison, 14, rue de la République, au coin de l'avenue de la Défense. Le soldat, aperçu, lança les sommations d'usage, éparilla et fit feu. La forme obscure disparut. Après cette première alerte, le soldat revint avec un sergent et franchit le mur de clôture du jardin. Deux individus prirent alors panique et se sauvèrent. Les deux soldats furent blessés et reçurent des soins.

Le bruit d'une double chute dans l'eau se fit entendre et tout rebomba dans le silence.

Les deux malfaiteurs avaient été atteints ou avaient réussi à s'échapper ? Toujours est-il qu'on retrouva près du mur de clôture, deux troues dans la neige d'eau glacée assez profonde, qui entourait le projeté au moment.

M. Bourgeat, commissaire de police s'est rendu immédiatement sur les lieux et a ouvert une enquête.

D'autre part, on a arrêté et envoyé au Dépôt deux gardiens infidèles, qui chargés de surveiller une usine inondée, quai de Suresnes, démenageaient d'un commun accord bidons et outils. Ils s'appellent Léon Lesage, 29 ans, et Louis Lecomte, 27 ans.

Plusieurs maisons menacées de s'effondrer, notamment 28, rue Saunier, 106, rue de Paris, et 3, rue des Coutures. Au cours d'un démenagement, le soldat Le Tac, du 119^e de ligne, a été blessé d'un coup de brandon dans le ventre.

À Combeville, un soldat d'infanterie a été assailli, la nuit dernière, rue Louis-Blaie, par des rôdeurs qui ont réussi à prendre la fuite.

À Asnières et à Gennevilliers, on signale aussi des incidents. Une femme Biancard, demeurant rue Dumessil, a été arrêtée et envoyée au Dépôt pour avoir dérobé des couvertures d'argenterie dans une maison de rue du Bac, où elle avait recueilli, d'autre part, M. Masseau, commissaire de police, a sévèrement admonesté plusieurs mineurs professionnels, qui se faisaient donner des vêtements et qui ensuivaient le revendicant.

Une maison se trouve effondrée, cité Malherbe, 27, rue de la République, 27, et 29 rue des Capucins, menacée de s'effondrer. De même 10, cité Geoffroy-Renaud et 50, rue Martre. Ces maisons n'ont pas de caves et l'on ne peut souffrir de l'inondation. Il faut donc croquer ce qui se trouve à l'intérieur et l'on a fait évacuer, par les infiltrations.

On signale plusieurs actes de courage accomplis par le canonnier Bastard, engagé à bord du Duplex, qui a sauvé plusieurs personnes, notamment 40, rue des Réservoirs.

À Levallois-Perret, une importante excavation s'est brusquement ouverte en face du n^o 117 de la rue Gravel.

Une maison de deux étages rue Rivay, à l'angle de la rue Fromont, menace de s'écrouler.

Partout la dérive est sensible. À Gennevilliers, un grand nombre de marchands ont pu, hier matin, regagner leur demeure. On peut maintenant pénétrer dans la commune par le pont de Saint-Omer. Cependant les communications sont toujours coupées avec Asnières, Argenteuil et Saint-Denis par les ponts de la Gareme.

Une épaisse couche de glace recouvre maintenant plus de 1.500 hectares.

On signale plusieurs actes de courage accomplis par le canonnier Bastard, engagé à bord du Duplex, qui a sauvé plusieurs personnes, notamment 40, rue des Réservoirs.

À Levallois-Perret, une importante excavation s'est brusquement ouverte en face du n^o 117 de la rue Gravel.

Une maison de deux étages rue Rivay, à l'angle de la rue Fromont, menace de s'écrouler.

Partout la dérive est sensible. À Gennevilliers, un grand nombre de marchands ont pu, hier matin, regagner leur demeure. On peut maintenant pénétrer dans la commune par le pont de Saint-Omer. Cependant les communications sont toujours coupées avec Asnières, Argenteuil et Saint-Denis par les ponts de la Gareme.

Une épaisse couche de glace recouvre maintenant plus de 1.500 hectares.

On signale plusieurs actes de courage accomplis par le canonnier Bastard, engagé à bord du Duplex, qui a sauvé plusieurs personnes, notamment 40, rue des Réservoirs.

À Levallois-Perret, une importante excavation s'est brusquement ouverte en face du n^o 117 de la rue Gravel.

Une maison de deux étages rue Rivay, à l'angle de la rue Fromont, menace de s'écrouler.

Partout la dérive est sensible. À Gennevilliers, un grand nombre de marchands ont pu, hier matin, regagner leur demeure. On peut maintenant pénétrer dans la commune par le pont de Saint-Omer. Cependant les communications sont toujours coupées avec Asnières, Argenteuil et Saint-Denis par les ponts de la Gareme.

Une épaisse couche de glace recouvre maintenant plus de 1.500 hectares.

On signale plusieurs actes de courage accomplis par le canonnier Bastard, engagé à bord du Duplex, qui a sauvé plusieurs personnes, notamment 40, rue des Réservoirs.

À Levallois-Perret, une importante excavation s'est brusquement ouverte en face du n^o 117 de la rue Gravel.

Une maison de deux étages rue Rivay, à l'angle de la rue Fromont, menace de s'écrouler.

Partout la dérive est sensible. À Gennevilliers, un grand nombre de marchands ont pu, hier matin, regagner leur demeure. On peut maintenant pénétrer dans la commune par le pont de Saint-Omer. Cependant les communications sont toujours coupées avec Asnières, Argenteuil et Saint-Denis par les ponts de la Gareme.

Une épaisse couche de glace recouvre maintenant plus de 1.500 hectares.

On signale plusieurs actes de courage accomplis par le canonnier Bastard, engagé à bord du Duplex, qui a sauvé plusieurs personnes, notamment 40, rue des Réservoirs.

À Levallois-Perret, une importante excavation s'est brusquement ouverte en face du n^o 117 de la rue Gravel.

portent le pain aux localités inondées, notamment à Villeneuve-Saint-Georges, où par suite d'infiltrations, cette fois, 400 personnes ont dû évacuer le quartier du Foyer, qui était resté à peu près indemne.

DANS LES AUTRES DÉPARTEMENTS

DANS LA SEINE-INFÉRIEURE L'inondation à Elbeuf. Elbeuf, 2 Février. L'inondation devient de plus en plus pénible. Les rues inondées se réfugient chez les amis ou des parents, abandonnant leur foyer et essayant de sauver en barque ce qu'ils ont de plus précieux. Certaines rues sont plus d'habitant.

Les eaux de la ville, descendant avec rapidité et par refoulement, envahissent les chaussées et les trottoirs.

Le Président du Conseil a adressé aux préfets le télégramme suivant au sujet des opérations d'assainissement.

Comme suite à mes télégrammes des 28 et 30 janvier, j'insiste à nouveau sur l'importance capitale que j'attache à ce que, à mesure que les eaux se retirent, les opérations d'assainissement soient exécutées sans retard. Il appartient aux maires, magistrats municipaux responsables d'user des droits et de s'acquiescer des devoirs que la loi leur assigne. Vous devez vous mettre à leur disposition pour les moyens de remplir leur tâche. Si l'un d'eux ne peut donner satisfaction, vous devez, selon la loi, vous substituer à lui.

Vous m'indiquerez au courant jusqu'à la fin des opérations, par télégrammes journaliers, tous les lieux où des secours sont nécessaires, notamment les secteurs par vous désignés, en exécution de la mesure de 22 articles 1^{er} et 2^e de la loi sur les inondations, et, dans chaque secteur, les opérations. Vous m'indiquerez tout instant.

Si sur quelque point ces opérations n'ont pas été exécutées comme il convient, les opérations seront conduites matériellement possibles par le retrait de l'eau, vous devez vous personnellement y employer et autant que possible en vous rendant sur place.

La préfecture de la Seine va faire remettre au propriétaire de tout immeuble atteint par l'inondation, un avertissement invitant aux réparations locales de la plus urgence et de la plus prompte exécution, ou de l'assainissement ou de l'entretien immédiats.

Cet avertissement comprend les prescriptions que nous avons déjà fait connaître.

Le ministère des Travaux publics a communiqué hier la note suivante : L'écoulement de la Seine au pont d'Austerlitz était à 11 heures du matin, de 7 m. 10, elle accuse ainsi une baisse totale de 1 m. 52 ; la veille, à midi, elle n'était que de 1 m. 02.

La Seine continue à baisser très sensiblement. Elle n'est plus qu'à 1 m. 22 au pont d'Austerlitz et à 1 m. 22 au pont de la République. Elle n'est qu'à 1 m. 02 au pont de la République et à 1 m. 02 au pont de la République.

Le directeur de la Banque de France a personnellement recueilli, hier après-midi, la totalité de ce qui manquait, sauf les 2.738 fr. 70, encaissés chez M. Penant et les 7.000 francs en possession de M. Thuin, le tout s'élevant à 100.000 francs.

Dans la soirée, MM. Chonzy, procureur de la République ; Goelinger, commissaire central ; Guyot, chef de la Sûreté ; Faivre, commissaire de la brigade mobile, un commissaire général et un inspecteur de la Banque de France se sont réunis dans le cabinet du procureur de la République pour prendre des mesures afin de trouver l'auteur de la disparition du garçon de banque Thuin. Le Parquet a lancé un mandat d'arrêt contre X... pour assassinat. M. Delalé, juge d'instruction, a été chargé d'ouvrir une enquête.

Aucun indice ne permet jusqu'à maintenant d'orienter les recherches.

Le fameux Congo, de Victor Vaisier, Parfume la France et le monde entier.

"L'ESCAPOTTE" FRAPPER PAR UNE TORPILLE Dunkerque, 2 Février. Au cours d'une manœuvre exécutée en pleine mer, le contre-torpilleur Escapotte, de la deuxième flottille de la Manche, a été atteint à l'arrière par une torpille lancée par un torpilleur de la même flottille.

L'Escapotte, qui a de graves avaries, s'est amarré près du plus.

DELEGATION D'ÉTUDIANTS au ministère de l'Instruction publique M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, a reçu, hier matin, les délégués de l'Union des Associations corporatives d'étudiants : MM. Chayssac (pharmacie) ; Doudeane (chirurgie dentaire) ; Dugast (chimie appliquée) ; Flateau (droit) ; Giraud (chirurgie dentaire) ; Marro (médecine) et Vial (sciences).

Ces délégués viennent exposer au ministre la situation faite à l'Union des associations, qui représente la majorité des étudiants, par la concession à l'Association générale, qui représente la minorité, de la Maison des Étudiants, avec tous les avantages qui en découlent.

Les délégués ont prié le ministre de chercher un moyen de conciliation, qui, malgré les faits acquis, puisse accorder à l'Union des associations les avantages dont bénéficie seule l'Association générale des Étudiants.

M. Doumergue a approuvé l'esprit de conciliation qui avait inspiré la démarche des délégués et a promis de s'entremettre pour amener une entente prompte et durable entre les deux groupements d'étudiants.

CONSEILS AUX PARISIENS Attention ! — Si jamais certaines précautions hygiéniques se sont imposées c'est bien en ce moment. Il ne suffit pas de boire de l'eau de la Seine ou filtrée, il faut absolument la prescrire de vos apéritifs, et prendre sec votre Quinquina Dubonnet. Un tonique réparateur doit, avant tout, ne pas véhiculer de microbes : le Dubonnet, leur grand ennemi, doit, pour être efficace, se boire pur, du moins pendant quelque temps.

Le Newes Wiener Tagblatt annonce que le baron Albert de Rothschild a versé une somme de 20.000 francs pour les victimes de l'inondation à Paris.

Le conseil municipal de Milan, après un discours du syndic inspiré par la sympathie sur la France, a voté un crédit de 30 millions en faveur des victimes de l'inondation. Ce vote a été accueilli par les applaudissements du public.

Le maire de Turin a nommé une commission chargée d'organiser une grande représentation au profit des sinistrés français, sous le patronage des princesses royales résidant à Turin.

Le Neues Wiener Tagblatt annonce que le baron Albert de Rothschild a versé une somme de 20.000 francs pour les victimes de l'inondation à Paris.

Le conseil municipal de Milan, après un discours du syndic inspiré par la sympathie sur la France, a voté un crédit de 30 millions en faveur des victimes de l'inondation. Ce vote a été accueilli par les applaudissements du public.

Le maire de Turin a nommé une commission chargée d'organiser une grande représentation au profit des sinistrés français, sous le patronage des princesses royales résidant à Turin.

Le Neues Wiener Tagblatt annonce que le baron Albert de Rothschild a versé une somme de 20.000 francs pour les victimes de l'inondation à Paris.

Le conseil municipal de Milan, après un discours du syndic inspiré par la sympathie sur la France, a voté un crédit de 30 millions en faveur des victimes de l'inondation. Ce vote a été accueilli par les applaudissements du public.

Le maire de Turin a nommé une commission chargée d'organiser une grande représentation au profit des sinistrés français, sous le patronage des princesses royales résidant à Turin.

Le Neues Wiener Tagblatt annonce que le baron Albert de Rothschild a versé une somme de 20.000 francs pour les victimes de l'inondation à Paris.

Le conseil municipal de Milan, après un discours du syndic inspiré par la sympathie sur la France, a voté un crédit de 30 millions en faveur des victimes de l'inondation. Ce vote a été accueilli par les applaudissements du public.

Le maire de Turin a nommé une commission chargée d'organiser une grande représentation au profit des sinistrés français, sous le patronage des princesses royales résidant à Turin.

Le Neues Wiener Tagblatt annonce que le baron Albert de Rothschild a versé une somme de 20.000 francs pour les victimes de l'inondation à Paris.

Le conseil municipal de Milan, après un discours du syndic inspiré par la sympathie sur la France, a voté un crédit de 30 millions en faveur des victimes de l'inondation. Ce vote a été accueilli par les applaudissements du public.

Le maire de Turin a nommé une commission chargée d'organiser une grande représentation au profit des sinistrés français, sous le patronage des princesses royales résidant à Turin.

Le Neues Wiener Tagblatt annonce que le baron Albert de Rothschild a versé une somme de 20.000 francs pour les victimes de l'inondation à Paris.

EN TURQUIE

Mutinerie de soldats albanais

Salonique, 2 Février. Un assez grand nombre de soldats albanais du 17^e bataillon de chasseurs ont refusé l'obéissance à leur officier par lequel ils s'étaient crus insultés.

A TRAVERS PARIS

Les cambrioleurs et la pardu
La concierge d'une maison de la rue Ri...
Mme Soret, marchande de comestibles...

Un remède radical
Mme Soret, marchande de comestibles, établie avenue de la République...

LE PARLEMENT

Chambre
Après l'annonce d'un projet de réco...
M. Millerand, ministre des Postes...

LE BUDGET DE 1910

SEANCE DU MATIN
M. Berteaux, président, annonce, en ouvrant la séance du matin, qu'il a reçu de M. Puggiesi-Conti un projet de résolution...

LE BUDGET DE 1910

SEANCE DU MATIN
M. Berteaux, président, annonce, en ouvrant la séance du matin, qu'il a reçu de M. Puggiesi-Conti un projet de résolution...

LE BUDGET DE 1910

SEANCE DU MATIN
M. Berteaux, président, annonce, en ouvrant la séance du matin, qu'il a reçu de M. Puggiesi-Conti un projet de résolution...

LE BUDGET DE 1910

SEANCE DU MATIN
M. Berteaux, président, annonce, en ouvrant la séance du matin, qu'il a reçu de M. Puggiesi-Conti un projet de résolution...

LE BUDGET DE 1910

SEANCE DU MATIN
M. Berteaux, président, annonce, en ouvrant la séance du matin, qu'il a reçu de M. Puggiesi-Conti un projet de résolution...

tant des médicaments. Il préparait lui-même des boissons avec des herbes et il fit boire le liquide au malade.
Il quitta Mme Soret en lui promettant encore une fois la guérison de son cher malade.

PAR PEUR DE LA FOLIE. — M. Louis Berteaux, âgé de 40 ans, demeurant rue Servan, sort depuis quinze jours d'un asile d'aliénés, où il avait été placé par un médecin de la clinique de la rue de Valenciennes. Hier, il s'est suicidé en se jetant par la fenêtre de son logement.

CHAMBRIOLERS SURPRISES. — En rentrant hier chez lui, un peintre, M. Georges Lambert, trouva deux cambrioleurs occupés à piller son logement. Se voyant surpris, les malfaiteurs tentèrent de fuir, mais ils furent retenus par les toits, mais le second, moins heureux, et qui était caché sous le lit, fut arrêté par les locataires accourus au bruit. Après avoir reçu quelques coups de poing, les cambrioleurs furent emmenés au poste. Le premier, âgé de 28 ans, avait déjà subi six condamnations.

LA DESINFECTON DES LOCAUX INONDÉS

A la fin de la séance, à propos du projet de résolution déposé par M. Puggiesi-Conti, M. Briand, président du Conseil, explique que pour la Ville de Paris, c'est le préfet de Seine qui est chargé d'assurer le service de désinfection. La ville a été divisée en secteurs et des équipes de désinfectants suffisantes ont été mises à la disposition des maires dans chaque arrondissement.

En ce qui concerne les maisons, l'usage est que la désinfection des immeubles soit faite par les propriétaires ou les locataires. Mais il est des cas où les propriétaires ou les locataires ne peuvent faire exécuter ce travail, dont l'accomplissement devra être justifié à l'autorité municipale, il sera exécuté par l'Etat.

En ce qui concerne les communes de la banlieue, c'est aux maires qu'incombe le soin de faire procéder à la désinfection de la voie publique et des locaux. Ils devront justifier de l'exécution de ces mesures avec les concours des agents voyers, des agents des ponts et chaussées et des médecins hygiénistes. C'est aux sous-préfets chargés de veiller à leur exécution que les justifications de ces mesures d'assainissement devront être adressées, par les maires. Des instructions dans ce sens ont été envoyées à tous les préfets. (Applaudissements.)

INFORMATIONS POLITIQUES

AU MINISTRE DE L'INTERIEUR
Une délégation de la Société des officiers de réserve a été reçue, hier, au ministère de l'Intérieur par M. Briand, président du Conseil. Elle a exposé la situation de la réserve et a demandé que le ministre s'occupe de la question d'un quart de place de réserve pour les officiers de réserve.

LA REVENTE DES TIMBRES-POSTE
M. Ferdinand Bougère, Wilim, député, et un grand nombre de leurs collègues ont déposé l'article additionnel suivant à la loi de finances :

Il parait que, d'après les règlements actuels, et qui sont quelquefois appliqués, lorsque dans un cas il est demandé un timbre qu'on lui cède pour le prix nominal sur la vignette, le patron est passible d'une amende qui peut se monter à 300 francs. C'est cette disposition que les auteurs de l'article additionnel veulent abroger.

COURRIER DES THEATRES

LA REMISE DE CHANTECLER
Il y a deux jours, le Petit Journal, dans son courrier des théâtres, annonçait, pour hier soir, mercredi, la répétition générale de la pièce de M. Edmond Rostand, par un « Entin (Chantecler) ». Ce résumé, au cours de ces deux jours, les longues attentes, les divers avis, les espoirs déformés, les déceptions.

Chantecler n'a pas été donné à la date qui semblait irrevocable, pourquoi ? C'est qu'il y avait eu, hier, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, dans les coulisses, une agitation fébrile : des ouvriers passent en blouse bleue, des acteurs aussi, un peu las, semble-t-il, de l'effort donné, qui devait aboutir, le soir même, et qui n'aboutit pas, hélas !

Le bonheur veut que nous étions nous sommes allés au théâtre de la Porte-Saint-Martin, le soir même, et que nous ayons vu, dans les coulisses, une agitation fébrile : des ouvriers passent en blouse bleue, des acteurs aussi, un peu las, semble-t-il, de l'effort donné, qui devait aboutir, le soir même, et qui n'aboutit pas, hélas !

AUTOUR DE PARIS

Fontenay-sous-Bois. — Un nommé Jean-Baptiste Habran, âgé de quarante-trois ans, demeurant rue Sauphie, à Vincennes, est employé comme gardien de nuit chez un entrepreneur de maçonnerie de Fontenay-sous-Bois. Il avait en ce moment, sous sa garde, un ouvrier de maçonnerie, Marie Gabriel, âgé de quarante ans.

Le théâtre et les inondations. — M. Franck, au nom de l'Association des directeurs de théâtres, nous communique les divers avis, les longues attentes, les divers avis, les espoirs déformés, les déceptions.

LES TRIBUNAUX
AUTOUR DE L'INONDATION
Hier encore, l'onzième chambre du tribunal de la Seine avait à juger quelques hommes qui, au milieu de l'ordre général, au cours de la catastrophe, firent preuve de mauvaise volonté et d'indiscipline.

INTEVENTION MALHEUREUSE
Le 23 septembre dernier, sur Castagnary, un homme, nommé Louis Haudebourg, et une femme, Suzanne Remy, s'invectivaient. Un jeune homme qui passait, Eugène Gillard, âgé de 21 ans, survenant, s'interposa, et son indignation énergique contre les deux individus si vifs et si rapide qu'il tira les deux balles de son revolver sur le coupable. Haudebourg fut tué sur-le-champ, et hier, le jury a trouvé que le geste de Gillard, un fort mauvais sujet en demeurant, méritait d'être puni, et Gillard a été condamné à cinq ans de réclusion et à la réhabilitation.

LES COURSES

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

COURSES A PAU
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Pau.
Favoris du Petit Journal :
Prix des Tertres (haies). — Ecurie H. de Juge, Mon Pays.

LES COURSES

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

LES COURSES

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

LES COURSES

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

LES COURSES

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

LES COURSES

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

LES COURSES

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

LES COURSES

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

LES COURSES

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

LES COURSES

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

LES COURSES

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

LES COURSES

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

COURSES A VINCENNES
Jeudi 3 Février
Anjourd'hui, à deux heures, courses au trot à Vincennes.
NOS APPRECIATIONS
Prix de Métrés (monté). — Gardénia (Bretagne) a battu Glatteville qui n'est pas plus hors de course que Glatteville. Glatteville sans enlevé devrait gagner.

Depuis que mon enfant a pris l'émulsion Scott, il est devenu tout à fait bien, quoique les médecins qui l'avaient traité pour la tuberculose aient désespéré de le guérir.

l'émulsion Scott. L'émulsion Scott, c'est la nourriture idéale pour les enfants et les personnes souffrant de tuberculose.

PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS

SHATELET. — L'homme à deux têtes, pièce à grand spectacle, en 4 actes et 24 tableaux, de M. Louis Forest.

Le moment des grandes angoisses est passé, la vie théâtrale reprend, et pour la première fois la saison est commencée.

Mais chassons les tristes pensées, la pièce de M. Louis Forest nous y aidera.

Elle est, en effet, amusante et pittoresque en ce sens que l'auteur, sur un thème très commun, a brodé d'agréables variations.

Souvent sur la scène, on voit un homme à deux têtes, mais c'est un homme du monde à convoité les biens de la personne d'une riche héritière.

On se débarrassera d'un rival heureux et l'homme à deux têtes sont heureusement séparés.

Les deux têtes abondent; c'est un combat de force remarquable, réglé, un train de chemin de fer illustré.

M. Hamilton est décoré de la médaille de la République, il a tout ce qu'il faut pour braver le Parisien qui triomphe à force d'ingéniosité.

M. Renard figure avec beaucoup de comédie un savant distrait dont la nécessité de s'imposer, mais au théâtre d'écrit souvent le superflu qui donne le plus de plaisir.

Je féliciterai encore Mlle Etienne qui deviendra, en se modérant un peu, une bonne jeune première de drame, Mlle Morand.

lys, Lizerolle, Stella, Brassard, Barot, ainsi plaisants en conquis fidèles à leur unique époux, puis MM. Séverin dont la comédie est axée dans le rôle de Willie.

UN ACTE DE VANDALISME au Musée de Cluny. UNE TAPISSERIE ANCIENNE A ETÉ COUPÉE.

Après les déprédations commises au Louvre, voici que le musée de Cluny a été atteint dans un de ses trésors les plus précieux.

Une inconnue a mutilé une des plus belles tapisseries du musée représentant la Baïlle de Jurnac.

C'est en plus de sa valeur historique et documentaire, est une des plus belles pièces du musée, qui s'enorgueillit justement de la posséder.

Avec une arme très tranchante, un rasoir, sans doute, le vandale inconnu a coupé la partie inférieure de l'étoffe sur une longueur de dix centimètres au moins.

Il était d'autant plus facile d'agir ainsi que cet endroit de la salle est assez obscur et que la vitrine débordait de tous les regards l'auteur de ce forfait.

Prévenu aussitôt, M. Edmond Haraucourt, conservateur du musée, a avisé le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts et le commissaire de police du quartier qui a ouvert une enquête.

ERREUR FATALE

Deva (Hongrie), 3 Février. Deux ouvriers mineurs, voulant préparer leur dîner, ont fait tomber une boîte de dynamite au lieu d'une boîte de conserves.

On a entendu comme un tonnerre, les deux ouvriers ont été tués sur le coup.

Le Conseil de guerre de Berlin a engagé hier les communications de la préfecture dans laquelle sont impliqués sept sous-officiers de l'Ecole d'artillerie de Jüterbog.

On a entendu comme un tonnerre, les deux ouvriers ont été tués sur le coup.

Le Conseil de guerre de Berlin a engagé hier les communications de la préfecture dans laquelle sont impliqués sept sous-officiers de l'Ecole d'artillerie de Jüterbog.

On a entendu comme un tonnerre, les deux ouvriers ont été tués sur le coup.

Le Conseil de guerre de Berlin a engagé hier les communications de la préfecture dans laquelle sont impliqués sept sous-officiers de l'Ecole d'artillerie de Jüterbog.

CHRONIQUE MEDICALE. Quelques mots nouveaux d'hygiène à propos des suites de l'inondation.

L'inondation dont Paris et ses environs ont été victimes est à peine en voie de décroissance, déjà, s'installe une nouvelle épidémie, celle d'une épidémie. Les limons charriés par la Seine se sont déposés sur la campagne dans les fossés, dans les caves, et non loin de là, lorsque l'eau sera retirée, laisser échapper un des échantillons de « miasmes » nocifs ?

Mais il y a plus encore; on peut en prendre des précautions aussi importantes et aussi nombreuses que les précautions d'hygiène.

Ainsi, pendant cette inondation, ce sont les sauveteurs qui ont donné le plus grand contingent de malades. A l'humidité, au froid, se joignent pour eux la fatigue, la fatigue excessive, déshydratante, et la fatigue des soins.

Grandes fermes des Etablissements de crédit. L'Etat se maintient à 170, en baisse de 825 contre 810; le Comptoir National d'Escompte avance à 820, en plus-value de 10 francs.

Excédent terme des Chemins de fer français. L'Etat se maintient à 170, en baisse de 825 contre 810; le Comptoir National d'Escompte avance à 820, en plus-value de 10 francs.

Excédent terme des Chemins de fer français. L'Etat se maintient à 170, en baisse de 825 contre 810; le Comptoir National d'Escompte avance à 820, en plus-value de 10 francs.

Excédent terme des Chemins de fer français. L'Etat se maintient à 170, en baisse de 825 contre 810; le Comptoir National d'Escompte avance à 820, en plus-value de 10 francs.

CHRONIQUE FINANCIERE

Métro 2 Février. La tendance du marché est restée extrêmement calme et sans grandes variations.

La Rente française se négocie à 98,75 au comptant et à terme. Les Caisses prennent 17,000 francs de rente.

Excédent terme des Chemins de fer français. L'Etat se maintient à 170, en baisse de 825 contre 810; le Comptoir National d'Escompte avance à 820, en plus-value de 10 francs.

Excédent terme des Chemins de fer français. L'Etat se maintient à 170, en baisse de 825 contre 810; le Comptoir National d'Escompte avance à 820, en plus-value de 10 francs.

Excédent terme des Chemins de fer français. L'Etat se maintient à 170, en baisse de 825 contre 810; le Comptoir National d'Escompte avance à 820, en plus-value de 10 francs.

Excédent terme des Chemins de fer français. L'Etat se maintient à 170, en baisse de 825 contre 810; le Comptoir National d'Escompte avance à 820, en plus-value de 10 francs.

Excédent terme des Chemins de fer français. L'Etat se maintient à 170, en baisse de 825 contre 810; le Comptoir National d'Escompte avance à 820, en plus-value de 10 francs.

si soyons imputables pour les mouches et les parasites de l'homme. Dans ces cas, il faut mieux faire plus que la théorie ne l'exige.

CHRONIQUE FINANCIERE. Métro 2 Février. La tendance du marché est restée extrêmement calme et sans grandes variations.

La Rente française se négocie à 98,75 au comptant et à terme. Les Caisses prennent 17,000 francs de rente.

Excédent terme des Chemins de fer français. L'Etat se maintient à 170, en baisse de 825 contre 810; le Comptoir National d'Escompte avance à 820, en plus-value de 10 francs.

Excédent terme des Chemins de fer français. L'Etat se maintient à 170, en baisse de 825 contre 810; le Comptoir National d'Escompte avance à 820, en plus-value de 10 francs.

Excédent terme des Chemins de fer français. L'Etat se maintient à 170, en baisse de 825 contre 810; le Comptoir National d'Escompte avance à 820, en plus-value de 10 francs.

Excédent terme des Chemins de fer français. L'Etat se maintient à 170, en baisse de 825 contre 810; le Comptoir National d'Escompte avance à 820, en plus-value de 10 francs.

Excédent terme des Chemins de fer français. L'Etat se maintient à 170, en baisse de 825 contre 810; le Comptoir National d'Escompte avance à 820, en plus-value de 10 francs.

MARCHÉ AUX CHEVAUX

Gros trait. 300 à 1.200 fr. Hors d'âge. 150 à 600 fr. Selle et car. 100 à 1.100 fr. Anes. 50 à 75 fr.

Chevaux. 25 à 30 francs. Anes. 50 à 75 francs. Moutons. 10 à 15 francs.

Chevaux. 25 à 30 francs. Anes. 50 à 75 francs. Moutons. 10 à 15 francs.

Chevaux. 25 à 30 francs. Anes. 50 à 75 francs. Moutons. 10 à 15 francs.

Chevaux. 25 à 30 francs. Anes. 50 à 75 francs. Moutons. 10 à 15 francs.

Chevaux. 25 à 30 francs. Anes. 50 à 75 francs. Moutons. 10 à 15 francs.

Chevaux. 25 à 30 francs. Anes. 50 à 75 francs. Moutons. 10 à 15 francs.

HÉMORROÏDES. On a cherché pendant des années un remède sérieux contre les hémorroïdes. Aujourd'hui, une personne compétente nous autorise obligamment à publier le résultat de son expérience.

Le 25 décembre 1905, M. D. Lagrange, 100, rue Béranget, Amiens, nous écrit: « Il y a bien quinze ans que j'ai été atteint par les hémorroïdes. J'ai essayé de tout, mais rien n'a pu me faire disparaître ces maux. C'est seulement par l'usage de votre remède que j'ai obtenu la guérison définitive. Je ne puis que vous en remercier et vous recommander à tous ceux qui souffrent de ce mal. »

Le 25 octobre 1906, M. D. Lagrange ajoute: « Je recommande à tous ceux qui souffrent de ce mal l'usage de votre remède. C'est seulement par l'usage de votre remède que j'ai obtenu la guérison définitive. Je ne puis que vous en remercier et vous recommander à tous ceux qui souffrent de ce mal. »

Le 25 octobre 1906, M. D. Lagrange ajoute: « Je recommande à tous ceux qui souffrent de ce mal l'usage de votre remède. C'est seulement par l'usage de votre remède que j'ai obtenu la guérison définitive. Je ne puis que vous en remercier et vous recommander à tous ceux qui souffrent de ce mal. »

Le 25 octobre 1906, M. D. Lagrange ajoute: « Je recommande à tous ceux qui souffrent de ce mal l'usage de votre remède. C'est seulement par l'usage de votre remède que j'ai obtenu la guérison définitive. Je ne puis que vous en remercier et vous recommander à tous ceux qui souffrent de ce mal. »

Le 25 octobre 1906, M. D. Lagrange ajoute: « Je recommande à tous ceux qui souffrent de ce mal l'usage de votre remède. C'est seulement par l'usage de votre remède que j'ai obtenu la guérison définitive. Je ne puis que vous en remercier et vous recommander à tous ceux qui souffrent de ce mal. »

Le 25 octobre 1906, M. D. Lagrange ajoute: « Je recommande à tous ceux qui souffrent de ce mal l'usage de votre remède. C'est seulement par l'usage de votre remède que j'ai obtenu la guérison définitive. Je ne puis que vous en remercier et vous recommander à tous ceux qui souffrent de ce mal. »

Le 25 octobre 1906, M. D. Lagrange ajoute: « Je recommande à tous ceux qui souffrent de ce mal l'usage de votre remède. C'est seulement par l'usage de votre remède que j'ai obtenu la guérison définitive. Je ne puis que vous en remercier et vous recommander à tous ceux qui souffrent de ce mal. »

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Blés (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

Farines (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

Blés (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

Blés (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

Blés (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

Blés (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

Blés (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS. Blés (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

Blés (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

Blés (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

Blés (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

Blés (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

Blés (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

Blés (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

Blés (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

Blés (poids naturel 77 kilos à l'hectolitre, 100 kilos nets comptant). Contrats. 24 50 à 24 60. Prochain. 24 50 à 24 60.

Table of market data including Bourse de Paris, Valeurs Françaises, Valeurs Étrangères, Obligations Diverses, and Valeurs en Banque. Columns include stock names, prices, and exchange rates.

La Quate

LA THERMOGÈNE

Toux, Rhumatismes, Maux de Gorge, Torticolis, Lumbagos, Points de Côté

AUBUCHERON... PARIS - 8, Rue de Rivoli, 6 - PARIS... RAYON SPÉCIAL DE LITERIE

Le SIROP PHÉNIQUE de VIAL... Rhumatisme, Lumbago, Névralgie, Goutte, Sciatique, Poudras

LA BONNE CUISINE POUR TOUS... Plus de 2000 RECETTES et MENUS... EN VENTE dans les bureaux du Petit Journal

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX... HALLE AUX BLÉS... Offres modérées; tendance ferme; hausse de 25 à 50 centimes sur les prix d'il y a quinze jours

FABRIQUE et GRANDS MAGASINS d'AMEUBLEMENTS... AU BOIS SCULPTÉ... OCCASIONS EXTRAORDINAIRES en CHAMBRES à COUCHER, SALLES à MANGER, SALONS, GABINETS DE TRAVAIL, VITRINES, LITS FER et COUVE, etc.

EXIGER A L'OLIVIER MED. D'OR C. 1888... LA MARQUE DE FABRIQUE... HUILE FOIE DE MORUE NATURELLE

OFFICIERS MINISTERIELS... MAISON A. PANTIN... MESSAMES... SAGE-FEMME

METROPOLITAIN, NORD-SUD, ÉLECTRICITÉ DE PARIS, JEUNONT, PARISIENNE ÉLECTRIQUE, VALEURS DE TRACTION

Parties Annonces du Jeudi... TARIF... RECHERCHES, ÉTAT CIVIL, DÉPLACEMENTS - INSTITUTIONS, COURS ET LEÇONS

ANNONCES COLONIALES... ANNONCES DIVERSES... AVIS DIVERS

VENTES ET LOCATIONS... FONDOS DE COMMERCE... RENSEIGNEMENTS UTILES

OFFRES D'EMPLOIS... LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS... C. MARTY, imprimeur, 61, rue Lafayette

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS... C. MARTY, imprimeur, 61, rue Lafayette

TRAHISON!... TROISIÈME PARTIE... LA VENTURE DE JULIEN... On s'ennuie à périr dans une petite ville où on ne connaît que soi-même

Aussi, après avoir endossé rageusement sa tunique, partait-il pour aller à la place... Julien alla donc droit son chemin, sans broncher... Mais alors Trévaugan que cette attitude...

— Une sournoise... une mauvaise queue... Julien n'avait pas des trésors de patience... Julien était en uniforme... Et Julien, qui avait mal réprimé un geste d'impatience...

— Non, ici il n'y a plus de galons et d'épaulettes... Vous me flattez vraiment, fit Trévaugan avec un sourire offensant... — Il n'y a ici pas plus de particule que de galons...

— Vous êtes un lâche... Julien avait eu un mouvement, pour se jeter sur ce misérable... — Julien avait eu un mouvement, pour se jeter sur ce misérable... — Julien avait eu un mouvement, pour se jeter sur ce misérable...